

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS  
ARRONDISSEMENT DE CAEN

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE OUISTREHAM

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DE LA  
SEANCE DU 12 JUIN 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER DE SCHONGOR), Luc JAMMET (P. M. CHRETIEN), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (Mme LHONNEUR), Christophe GSELL (M. BESOMBES), Annick CHAPELIER (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. PELLERIN.

### Finances :

#### FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – MODIFICATION DE L'IMPUTATION BUDGETAIRE DES AIDES POUR FLOPAGE

DEL20230612\_21

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Abstentions :

Suffrages exprimés :29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° élargie finances/vie locale/urbanisme du 6/06/2023

Par délibérations en date du 13 mars 2023 et du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire une aide au profit de différentes associations pour le flocage de leurs tenues, le montant fléché étant imputé au compte 658822 :

ASSOCIATION	Subvention pour flocage (€) – art. 658822	
	Avance sur subv.– DEL20230313-06	Inscription au BP 2023 -DEL20230403-07
CLUB DE BOULES ET LOISIRS	1000	1000 (rappel)
OCEAN	1000	1000 (rappel)
TWIRLING CLUB BÂTON	1000	1000 (rappel)
RIVA COURIR		1000
<b>Total :</b>		<b>4000</b>

Le Service de Gestion Comptable de Caen sollicite une imputation au titre d'une subvention aux organismes de droit privé, sur le compte 6574.

Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité

- ➡ DE MODIFIER les délibérations n°DEL20230313-06 du 13 mars 2023 et n°DEL20230403-07 du 3 avril 2023, en attribuant les aides au flocage en subvention exceptionnelle imputée au compte 6574 :

SUBV. ASSOCIATIONS et org.privés - art.6574	BP 03/04/2023	CM4	TOTAL BP 2023
CLUB DE BOULES DE LOISIRS	1 505,00	1000	2 505,00
OCEAN	61 000,00	1000	62 000,00
RIVA COURIR	1 000,00	1000 (cf. tableau annexe des subventions)	2 000,00
TWIRLING CLUB BÂTON	6 000,00	1000	7 000,00
<b>Total :</b>		<b>4000</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 20/06/2023

Application agréée E-legalite.com

Ville de OUISTREHAM-RIVA-BELLA

Extrait du Registre des Délibérations

DEL20230612\_21

Du 12 juin 2023

CM4.2023



- D'INSCRIRE dorénavant toutes les aides pour flocage au compte 6574 ;
- DE TRANSFERER en conséquence le montant des provisions pour flocage et matériel – à savoir 6000€ - du compte 658822 au compte 6574 ; cette provision sera reprise dans le cadre du vote d'une décision modificative (vue plus après).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **16 JUIN 2023**  
Certifiée exécutoire le